

EURL ATOUT.COM
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 600 euros
Siège Social : Av Louis Philibert Bât Gérard Mégie Europôle de l'Arbois
13 857 AIX EN PROVENCE
SIREN : 480 089 515 RCS : AIX EN PROVENCE

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE du 01/02/2012**

L'An Deux Mille Douze et le 1^{er} février à treize heures, l'associé de la SARL ATOUT.COM, au capital de 7600 euros divisé en 76 parts sociales de 100 euros chacune, s'est présenté à Cabriès en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Est présent ou représenté :

Mr , CORTADE Pierre, propriétaire de 76 parts, numérotées de 1 à 76.

Total des parts présentes : 76 parts sur les 76 parts composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur CORTADE Jean François, gérant.

Le président constate que l'associé unique présent représente la totalité des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence,
- le récépissé de la lettre recommandée de convocation,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement du gérant
- Transfert de siège social

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président soumet, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :



EURL ATOUT.COM
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 600 euros
Siège Social : Av Louis Philibert Bât Gérard Mégie Europôle de l'Arbois
13 857 AIX EN PROVENCE
SIREN : 480 089 515 RCS : AIX EN PROVENCE

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant prend acte de la décision de démission du gérant Monsieur CORTADE Jean François et décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Madame CORTADE Elysabeth, née le 31/01/1955 à Pornic (44), demeurant Quartier St Eloi – 144 Rue de Fontaube 13480 CABRIES, à compter du 1^{er} février 2012 pour une durée indéterminée.

Madame CORTADE Elysabeth exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant décide de transférer le siège social de Europôle de l'Arbois bât Gérard Mégie avenue Louis Philibert 13857 AIX EN PROVENCE au Europôle de l'Arbois Village Entreprises Bât A 13857 AIX EN PROVENCE CDEX 03 et ce à compter du 1^{er} février 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée..

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant.

